

**L'OFFICIER DE  
VAISSEAU ET LA  
RÉVOLUTION À TOULON  
EXTRAIT DU MÉMOIRE  
DE MAÎTRISE  
D'HISTOIRE PRÉSENTÉ  
À NICE  
LE 15 OCTOBRE 1973  
(PROF. M. BORDES)**

**Par M. VERGE**

**(\*) EXTRAIT DU MÉMOIRE DE MAÎTRISE "LES OFFICIERS DE  
MARINE D'ORIGINE PROVENÇALE À TOULON", AU XVIIIÈ  
SIÈCLE, SOUTENU DEVANT LA FACULTÉ DES LETTRES DE NICE  
LE 15 OCTOBRE 1973 - PROF. M. BORDES.**

La société d'Ancien Régime est une société tripartite qui assimile chacun de ses corps à une fonction particulière: il y a ceux qui combattent, les nobles, ceux qui prient, le clergé, et ceux qui travaillent pour nourrir les précédents, le Tiers-Etat. En cette fin de XVIIIe siècle, dans les esprits, cette division est dépassée: il y a ceux qui profitent, les privilégiés, et ceux qui triment, "le peuple". On peut penser que les officiers de vaisseau se trouvent alors dans une position ambiguë de par leur état, ils sont des aristocrates, mais ces aristocrates ne sont pas des profiteurs. Même s'ils sont privilégiés, ils travaillent, et leur métier est rude. Quelle va donc être l'attitude du peuple de Toulon par exemple, vis-à-vis de ces officiers qu'il connaît bien, dont il connaît les actions, les blessures...? Va-t-il considérer l'officier comme une "victime du tyran", victime mal rémunérée, toujours endettée auprès des aubergistes et des commerçants de la ville? ou au contraire va-t-il considérer l'officier connue un "vil accapareur", possédant châteaux, seigneuries, richesses?

Les officiers, de par leur naissance, sont des aristocrates. Cependant, leur train de vie quotidien les a éloignés de l'aristocratie parasitaire de la Cour par exemple. Avec la Cour, ils n'ont que des attaches lointaines. De plus, de par leur instruction, ils sont plus aptes que beaucoup de hobereaux villageois recevoir les idées nouvelles. Tout en luttant contre l'Angleterre durant tout le XVIIIe siècle, ils ont étudié leur adversaire, les lois, les mœurs, les usages des gouvernement et peuple britanniques, surtout lorsqu'ils étaient obligés d'y faire une résidence forcée. En outre, ils viennent de livrer bataille aux cotés des Insurgents combattant pour leur indépendance. Les officiers de vaisseau sont donc des hommes aux idées plus larges, à l'esprit plus ouvert et les idées libérales ne leur sont sûrement pas antipathiques. On voit, le capitaine de vaisseau marquis de Châteauneuf, et son oncle le chef d'escadre, faire abandon de droits seigneuriaux à la communauté de Toulon.

Mais cependant, lorsque éclate la Révolution, les officiers de vaisseau ont un défaut irrémédiable ils sont nobles. C'est en cette qualité qu'ils vont représenter la noblesse aux Etats provinciaux tenus à Aix en 1737-1788. Parmi ceux-ci nous pouvons citer les chefs d'escadre marquis de Castellane-Majastres, marquis de Castellet-Monier de Bertet de la Clue, les majors de vaisseau de Bernier de Pierrevert (beau-frère de Castellet), de Rafélis de Brovès, les lieutenants de vaisseau de Colbert-Turgis, de Grasse du Bar. Durant la tenue des Etats, les officiers de vaisseau ne font pas figure de réactionnaires, mais lorsque arrive 1789, le peuple, égaré par le fait qu'ils sont avant tout pour lui des aristocrates, s'en prend à eux avec violence.

La première émeute qui touche directement le Grand Corps éclate à Toulon le 1er décembre 1739. Albert de Rions, commandant de la Marine, pour avoir interdit aux ouvriers de l'arsenal de porter la cocarde, est arraché de son hôtel. Les officiers de Bonneval, de Village, de Rafélis de Brovès, de Saint-Julien, et le chef d'escadre de Castellet essaient de le protéger. Albert de Rions faillit être pendu, mais il échappe à la mort et est jeté en prison avec époux qui souffrait "d'un lombago avec fièvre" soit transféré à l'hôpital. Bonneval y fut transféré à son tour. Puis Colbert demanda que son beau-père Albert de Rions puisse le rejoindre car il était "malade" lui aussi. Le peuple, craignant alors que les prisonniers ne s'évadent, fit ramener Castellet et Bonneval au Palais de justice. Ils y restèrent plus de quinze jours, malgré l'ordre de loi qui exigeait leur libération<sup>1</sup>. Libérés par décret de l'assemblée Constituante en date du 19 décembre 1785, Albert de Rions fuit à Nice et Castellet se réfugie en Avignon d'où il écrit au ministre Fleurieu le 20 décembre: "J'ai été traîné dans un cachot", on a "entendu cent et une dépositions, et il n'y en a pas une seule qui m'accuse... j'ai donc été traité comme coupable, avec la conviction que je ne l'étais pas". Il ajoute: "lorsque j'ai été élargi, Monsieur le consul m'a dit que pour satisfaire à l'inquiétude du peuple, il désirait que je m'absentasse... averti que ma vie

---

<sup>1</sup> IV.6.L.352, 1789, arch. Com. de Toulon.

n'était pas en sûreté, et celle de ma femme qui a été témoin de toutes les horreurs que j'ai éprouvées, j'ai laissé ma misérable fortune livrée à leur méchanceté". En effet, Castellet est sans ressources "tout ce que je possède, dit-il, est situé à une lieue de Toulon", il reste "sans moyens pour avoir du pain". C'est à cause du manque d'argent qu'il n'a pu suivre, avec son épouse, l'exemple d'Albert de Rions. D'Avignon, il se met à la disposition du ministre, et lui dit: "si vous croyez que je dois retourner à Toulon, j'aurai le courage d'y aller et d'y remplir mes devoirs jusqu'à ce qu'ils m'aient entré sous les décombres de l'arsenal". Il propose même de se rendre à Paris "je ne puis y aller qu'à pied et je l'entreprendrais" conclut-il<sup>2</sup>. Rafêlis de Brovès, lui, s'était mis en marche pour Paris, où il arriva début janvier 1750<sup>3</sup> les autres officiers, dans les cachots du Palais de Justice. Saint-Julien est sorti de cette affaire "tout mutilé un œil poché et pouvant à peine se soutenir". Madame du Castellet demanda avec succès que son

Quelques mois plus tard, le 3 mai 1790, c'est au tour de Glandevéz, chef d'escadre et nouveau commandant du port, d'être assailli par les émeutiers qui l'arrachent de son hôtel, sous prétexte qu'il aurait écrit à des émigrés. Le maire et la Garde nationale lui sauvèrent la vie<sup>4</sup>. Le mois suivant, Castellet demande de Nice, "de venir habiter en terre de Dardennes", mais "il appréhende d'y ressentir encore des agitations, dont il a été victime, bien qu'il n'eût aucun reproche à se faire". C'est pourquoi il demande et obtient "la protection de la municipalité", car le Conseil général de la communauté trouve sa conduite "irréprochable". "Lui et ses biens" sont mis "sous la protection et sauvegarde de la loi et de la Garde nationale"<sup>5</sup>. Castellet et son épouse regagnent Dardennes en août 1790, et le 10, à onze heures du matin, Castellet prête le serment civique à l'hôtel de Ville. Puis il va dîner chez Glandevéz. Pendant ce temps la population toulonnaise, inquiète de ce retour, demande en vain au maire de faire sortir Castellet de la ville. Castellet, au moment où il allait se mettre à table y est averti par un maître maçon qu'il est en danger. Son domestique va chercher sa voiture, mais sentant approcher l'émeute Castellet quitte l'hôtel du commandant et à pied, accompagné du maître maçon et de trois hommes, s'engage sur la route de Dardennes pour regagner son château. Poursuivi par la populace, et trop éloigné de son domaine, il prend le parti d'aller demander l'hospitalité à Madame de Grasse qui habite sur le chemin. Mais "entendant beaucoup de bruit derrière lui" il se réfugie chez Madame Germain qui le cache au deuxième étage de sa maison. Quelques instants après, les émeutiers, marins et jeunes gens armés de pierres et de bâtons pénètrent dans le jardin de Madame Germain, envahissent la maison, enfoncent la porte de la chambre, "se lancent sur lui, le maltraitent à coup de pierre, à coup de poing, le traînant par les pieds", dans les escaliers, dans le jardin, jusque à la clôture. On lui assène des "coups de pierre violents", on le frappe à "coups de sabre", on le menace de "lui couper le col". C'est alors qu'arrive le maire qui essaie de le défendre avec son propre corps, en vain. Les défenseurs de Castellet sont battus, un seul parvient à lui tenir la main alors qu'on le traîne sur la sol. Arrivé sous la potence, aux portes de la ville, la bousculade augmente, et Castellet perd son seul soutien. On lui arrache les boucles d'argent de ses chaussures, sa croix de Saint-Louis et celle de Cincinnatus; la lame de son épée est cassée, la garde en argent de celle-ci a disparu. Sa tabatière de buis avec un fond en miniature et l'autre à portrait est cassée. Il a perdu son ceinturon, son fourreau et de ses poches déchirées se sont échappés deux écus à six francs et un gros sou de cuivre. Au moment où l'on s'apprête à le lanterner la Garde nationale, prévenue par Glandevéz, parvient à Dardennes: personne. A Toulon, Castellet est livré à la populace sous les imprécations contre les aristocrates. C'est alors que des "citoyens, de braves grenadiers et soldats", parvinrent à arracher à la foule celui que l'on croyait déjà mort. Il fut transporté à la Maison de la Charité où on lui donna les secours nécessaires sous bonne garde. Dans un cabaret, un témoin entendit un émeutier dire "qu'il était fâché d'avoir acheté une corde douze sols, n'ayant pu s'en servir pour

---

<sup>2</sup> Havard O., Histoire de la Révolution dans les ports de guerre. Toulon.

<sup>3</sup> Rafêlis de Brovès (abbé de), Une famille de Provence les Rafêlis

<sup>4</sup> Richaud L. Les mémoires sur la Révolte de Toulon et l'émigration.

<sup>5</sup> D2, f° 191, 1970, arch. Comm. de Toulon.

pendre monsieur du Castellet".<sup>6</sup>

Castellet se rétablit à l'hôpital, et dès qu'il le put, début septembre 1790, il émigra avec son épouse à Nice. En octobre, il écrivit au maire tout en le remerciant, "ma santé qui ne se rétablit point, et qui me laisse la tête toujours dans l'engourdissement, me fait espérer que je n'ai pas longtemps encore à souffrir"<sup>7</sup>

Certains historiens se plaisent à faire remarquer que Castellet appartient aux six premiers "privilegiés" émigrés. Peut-on le lui reprocher?

En 1791, c'est au tour de Beaucaire d'être victime d'une émeute. Le 23 août 1791 en effet "la bourgeoisie, divisée, en est venue aux coups de fusils "...sur le champ de bataille..."Monsieur de Benucaire, capitaine de vaisseau retiré, spectateur et causant avec des officiers d'infanterie" a été tué<sup>8</sup>, écrit le commandant de la Marine, le chef d'escadre de Durfort. En 1792, la fureur révolutionnaire augmente. Le commandant de la marine, le chef d'escadre de la flotte est pendu le 10 septembre. Son corps descendu de la potence, est lardé de coups de pique. Le capitaine de vaisseau de Rochemore, cousin de Mirabeau, lui fait face, pendu à une autre lanterne, la même journée Suspendu à la corde, il reçoit des coups de sabre, et le chaudronnier Barry se lave les mains dans le sang chaud qui coule des blessures aux applaudissements de la foule. Le 18 août précédent, c'est Desideri, officier de vaisseau retiré qui avait été pendu. Sa tête avait ensuite été promenée en ville; le 28 août suivant c'est le cousin des officiers Nas-Tourris, Saqui des Tourres, qui est pendu à la Roquebrussane. Après avoir été rutilé à coups de Sabre, avoir reçu deux coups de pistolet dans le ventre, il est décapité... avec un couteau. Sa tête fut promenée à Solliès avant d'être envoyée à Toulon.

En mai 1793, dans la nuit du 19 au 20, les jacobins se répandent sans bruit, "par pelotons", dans Toulon endormie. Le jour venu soixante et treize notables se trouvent enfermés au Fort Lamalgue, sous l'accusation de gens suspects. Parmi eux, vingt cinq capitaines de vaisseau, dont Burgues de Missiessy (beau-frère de Beaucaire), Deydier de Pierrefeu, et son frère, lieutenant de la connétablie, Martineng-Gineste, Gineste (son cousin germain), Grasse-Limernont, Gravier aîné et son cousin le lieutenant de vaisseau d'Antrechaus, Le Roy de la Grange et son fils, Pontevès-Gien, Venel fils et Venel neveu, Vidal de Léry, ainsi que le contre-amiral de Burgues de Missiessy.... En tout cinquante officiers, militaires et entretenus, sur soixante et treize notables, sont enfermés au Fort Lanalgue. "Les Toulonnais témoignèrent publiquement leur indignation contre ces arrestations arbitraires et forcèrent le département à ordonner la mise en liberté des détenus"<sup>9</sup>. Quelques jours plus tard, le 28 mai, le capitaine de vaisseau de Basterot de la Barrière est exécuté.

Cependant, à partir de juillet, la contre-révolution se manifeste. Le 13 juillet 1793 les sections s'ouvrent. Les sectionnaires, partisans d'une restauration monarchique, proclament le 29 août, Louis XVII. Les sections ont pour organisme principal le Comité général: Deydier de Pierrefeu, Vialis, et Venel fils y figurent.

C'est alors qu'apparaît, au mois d'août 1793, la flotte anglo-hispano-napolitaine, aux portes de Toulon. Le comte de Provence, en tant que "Régent", fait alors rédiger des instructions pour Albert de Rions et Castellet. Ils sont invités à se rendre à Toulon, à se concilier les chefs militaires et civils, à combattre l'opinion défavorable qu'on pourrait avoir conçue des émigrés, et surtout à "surveiller la conservation des établissements et des effets de la Marine, sans toutefois s'opposer à l'usage momentané qu'en voudraient faire les Anglais".<sup>10</sup>

Mais les conseils ne sont pas entendus, et parmi les signataires qui ont accepté la remise de

<sup>6</sup> H IV, 7.L 355. 1790, affaire du meurtre du marquis de Castellet. 29 pièces, 2 cahiers d'information, 2 pièces impr. parch. com.Toulon.

<sup>7</sup> Il ne mourut, cependant qu'en 1811.

<sup>8</sup> Voir note (2) et D4, f° 618, 639 et 644, Arch. Com. De Toulon.

<sup>9</sup> Voir note (4).

<sup>10</sup> Instructions à messieurs d'Albert et de Castellet par le Maréchal de Castries, 26 sept.1793, COTTIN P., Toulon et les Anglais.

Toulon à l'amiral britannique Hood ; nous notons les noms des officiers Vialis, directeur des fortifications et Venel fils. Quant à Deydier de Pierrefeu, il reçut au port des Ilettes, dans la nuit du 27 au 28 août 1793, les premiers anglais débarqués, 1.500 hommes de troupe, qui prirent possession du Fort Lamalgue le 28 à midi. C'est grâce à cette flotte que l'émigration allait s'amplifier.

Les officiers de vaisseau ne furent pas des émigrés de la première heure. Cependant, près l'insurrection de l'escadre de Brest en 1790, les officiers de marine abandonnent le service de plus en plus nombreux. Les demandes de congé se succèdent sans interruption. Les chevaliers de Malte partent faire leurs caravanes....

A Toulon, en 1793, nous avons encore beaucoup d'officiers dans le port. Le 17 décembre ils se sentent menacés: les républicains se rendent maîtres des hauteurs de Toulon et leur artillerie devient maîtresse de la rade. Au port, on se concerta. On décida d'abandonner la ville, d'emmener les vaisseaux français armés, de détruire les autres et les assassins de l'arsenal. Craignant la répression et de nouvelles atrocités, les habitants furent informés que tous les moyens seraient mis en œuvre pour assurer les départs. Quand la flotte appareilla le 19 décembre, (29 frimaire) 14.877 Toulonnais quittaient la ville.

Sur les bâtiments étrangers nous notons la présence du capitaine de vaisseau Marquisan (neveu), du capitaine de vaisseau Venel fils, avec son épouse, sa belle-mère (veuve du capitaine de vaisseau Chabert de Burgues), et sa fille, de Vialis aîné et de son épouse, du capitaine de vaisseau de Gineste et de son épouse née de Burgues, et de leurs deux filles; toute la famille de Burgues de Missiessy est à bord, le capitaine de vaisseau de Burgues, son épouse née Gineste, un autre capitaine de vaisseau de Burgues, son épouse, ses trois filles, le contre amiral de Burgues; enfin, un frère du capitaine de vaisseau Cresp Saint-Cézaire et sa femme furent eux aussi. Notons cependant que tous les officiers n'ont pas accepté d'émigrer. Dès août 1793, le contre-amiral de Saint-Julien commandant en second l'escadre française de Toulon, avait tenté de prendre des dispositions de combat contre la flotte anglaise. Abandonné, il se constitua prisonnier de Lord Hood et le 2 septembre, il fut envoyé comme tel à Barcelone.

Martineng-Gineste, lui, refusa de s'embarquer sur les vaisseaux qu'il combattait depuis son entrée dans la marine en 1756. Le 18 décembre 1793, il prit passage avec une servante dévouée sur une frégate espagnole. Un fils du capitaine de vaisseau Martelly-Chautard, aspirant de la marine, embarqué sur la "Perle" au moment de l'évacuation de la ville, refusa d'émigrer et fut débarqué comme prisonnier à Minorque. Son père jouait à Toulon depuis 1790, un rôle politique; d'août 1790 à octobre 1791, il appartenait au Conseil du District de Toulon. Il fut élu président de l'administration le 12 août 1790, et réélu au conseil, d'octobre 1791 à août 1792; il n'émigra pas non plus, et devint, après la Révolution, maire de Toulon, puis conseiller général du Var.

Le lieutenant de vaisseau d'Entrechaus, lui, défendit la ville assiégée par les républicains, avant de passer en Angleterre, après la reddition de la ville. quand cette dernière tomba aux mains des républicains, la commission militaire, dite révolutionnaire, exerça la répression; les capitaines de vaisseau Gravier aîné, Emmanuel de Beaussier, Pierre-André de Beaussier-Montauban sont exécutés fin 1793 début 1794; Deydier de Pierrefeu au début de 1794, et Beaucaire fils élève de la Marine meurt à vingt ans à la maison d'arrêt Ursule en 1794 aussi<sup>11</sup>.

Débarqués à Porto Farraio, à Gênes, à Livourne, à la Spezzia, à Naples, à Carthagène, à Mahon, à Gibraltar. Ou à Portsmouth, les officiers fuyards ne devaient pas regretter leur émigration forcée en apprenant les événements, d'autant plus qu'en Espagne, en Italie, à Coblenz ou aux Etats-Unis, ils retrouvent tous les membres de l'aristocratie provençale en exil.

S'ils ont choisi l'émigration, il ne faut pas croire cependant que les officiers de vaisseau l'ont fait de bon cœur. En effet, c'est pour mettre leur vie en sécurité qu'ils ont abandonné leurs

---

<sup>11</sup> Etat civil de Toulon, 1794, f°37.

biens. Dans le royaume ils étaient menacés; la marquise de la Valette mère, octogénaire, est arrêtée en 1793 par le comité de surveillance d'Avignon. Elle partage sa détention avec son neveu, le Président d'Entrecasteaux, qui fut exécuté en 1794. Des trois fils de la Valette, seul l'aîné, capitaine de dragons émigré en 1791 dans le Comtat Venaissin avec son épouse et ses quatre enfants, a la vie sauve. Le cadet et le l'aîné, général de brigade à l'armée des cotes de Brest, sont guillotins en 1794. Des trois frères Deydier de Pierrefeu, l'archidiacre, émigré en 1792, et le chanoine, émigré le 19 décembre 1793 survivent au chef d'escadre exécuté en 1794.

Bien sûr, toute arrestation ne se termine pas aussi tragiquement. Le Procureur Le Blanc de Castillon, beau-père de Deydier de Pierrefeu, arrêté à Hyères en 1793, est relâché, car on se souvient de sa justice. De même, en 1794, la veuve du chef d'escadre Truguet, belle mère de Martineng-Gineste, traduite devant le tribunal révolutionnaire de Toulon, pour avoir caché des prêtres insermentés, est enlevée de l'enceinte du tribunal par les ouvriers de l'arsenal qui se souvenaient de la bonté de son mari<sup>12</sup>. Cependant l'aristocratie se méfie. En effet, à Toulon, c'est Fréron et Barras, commissaires de la Convention en 1793 dans le Midi, qui répriment les mouvements royalistes. Barras, le "talon rouge", ancien capitaine d'infanterie de marine qui avait adopté les idées nouvelles et voté la mort de Louis XVI, n'est autre que le neveu du chef d'escadre de Barras comte de Saint Laurent. L'aristocratie provençale préfère se réfugier à l'étranger. A Carthagène se retrouvent Martineng-Gineste<sup>13</sup>, le chef d'escadre Le Roy de la Grange (beau frère de Vialis)<sup>14</sup>, Victor de Joutiny (beau-frère de Deydier de Pierrefeu)<sup>15</sup>; ils y meurent tous en 1794. Au port Sainte-Marie, la belle-mère de Castellet, née Suffren, les beaux-frères de ce dernier, le major de vaisseau et le vicaire général de Bernier de Pierrevert, meurent en 1800 de la fièvre jaune<sup>16</sup>. Un fils Baucaire se trouve aussi au Port Sainte-Marie, où naît sa fille en 1797. Venel fils et sa famille sont à Gibraltar. Grasse du Bar officier de vaisseau (beau-frère de Grasse-Briançon fils), le marquis de Suffren, officier de cavalerie (oncle de Castellet), le capitaine de vaisseau de Ruyter et son frère le lieutenant de vaisseau (neveux de Beaucaire), sont aussi en émigration. L'Italie accueille également de nombreux membres de cette aristocratie provençale, autrefois si puissante, à présent à la recherche d'un asile. Le vicomte de Flotte de Roquevaire, officier de vaisseau, et son épouse (sœur de Castellet), sont à Turin. Il y meurt en 1793. Le marquis de Castellane Grimaud meurt à Nice en 1792, et son épouse (sœur de Grasse Briançon), meurt à Pise en 1796<sup>17</sup>. Le chevalier de Sade, neveu du Chef d'escadre de Sade-Vaudrenne, lieutenant de vaisseau résidant à Nice en 1790, est déchu en 1791, "pour avoir refusé le serment civique, et être passé à l'étranger", et se met au service de l'Angleterre. Son aîné était à Nice depuis le début de la Révolution. La sœur du capitaine de vaisseau de Catelin La Garde meurt à Venise en l'an IV; la marquise de Grasse de Covet-Marignane se cache à Nice depuis 1791; d'autres aristocrates gagnent Porto Ferrajo, comme le capitaine de vaisseau de Grasse Limermont, émigré le 23 frimaire 1793 avec son épouse; d'autres se sont exilés aux Etats-Unis comme les quatre filles de l'Amiral de Grasse-Tilly (cousines germaines de Cresp de Saint-Cézaire); d'autres enfin, se sont réfugiés sur le rocher de Malte, comme le vieux bailli de Mirabeau qui s'y éteint en 1794, après avoir vu disparaître son frère le 14 juillet 1789, son neveu l'orateur en 1791, aux funérailles duquel il assiste à Paris, et son neveu Mirabeau-Tonneau mort en 1792 à Fribourg-en-Brisgau.

Ainsi, sur les routes de l'exil, s'achèvent un monde, une époque. Certains aristocrates cependant ont essayé de lutter. A Coblenz, puis dans l'armée des princes dirigée par Condé en 1792, on retrouve Albert de Rions, son gendre Colbert-Turgis (dont le fils naît à Kinlken, en

---

<sup>12</sup> Martineng (J.de), Notice sur l'amiral conte Truguet.

<sup>13</sup> Etat civil de Toulon, 3 janvier 1804.

<sup>14</sup> Etat civil de Toulon, 1812, f°40.

<sup>15</sup> Icard j., Les rues d'Hyères.

<sup>16</sup> Sicard M., Les officiers bas-alpins de mer et de terre.

<sup>17</sup> Grasse (marquis de), Histoire de la Maison de Grasse

Allemagne, en 1792), Grasse-Briançon fils, capitaine de vaisseau, le colonel d'infanterie de Suffren Saint-Tropez (cousin germain de Castellet), le comte de Barras neveu (frère du conventionnel), le marquis de la Valette fils qui avait été nommé à Coblenz chef de section dans la compagnie des chasseurs de Provence. Ils luttent en vain, comme le comte de Berrass capitaine de vaisseau, tué sur le Rhin. A Quiberon aussi on voit le lieutenant de vaisseau d'Antrechaus combattre avec acharnement; fait prisonnier, il s'évade et regagne l'Angleterre ou Grasse-Briançon s'était retiré après 1792<sup>18</sup>. On assiste aux derniers soubresauts d'un monde qui expire.

Face à ces officiers fuyards, les historiens n'ont pas lis martres sentiments. Les uns en font des traîtres, les autres des héros. Traîtres? Le mot semble virulent. Il ne faut pas oublier que la conception de "patrie", de "nation", est encore presque inexistante quand éclate la Révolution. Les officiers sont "officiers des vaisseaux du Roi". La seule fidélité qu'ils croient devoir ce n'est pas à la France mais au Roi. Ils veulent, parfois seulement, aller à son secours. Castellet propose de se rendre à Paris à pied. Brovès, colonel d'infanterie et son cousin Rafélis de Brovès de la Beaume-Tourtour, sont massacrés le 10 août 1792 après avoir défendu le château des Tuileries. Rafélis Brovès (neveu du chef d'escadre comte de Brovès), officier de vaisseau, est laissé pour mort dans le château. De même quand le capitaine de vaisseau de Beaussier émigre en 1792, son plus cher désir est d'aller "se rallier au chapeau blanc" d'après une de ses propres lettres. Il faut se souvenir des vexations, des humiliations, des massacres qu'ils ont subis (tels Albert de Rions, Castellet, Glandevéz, Flotte, Rochemore, etc.): On voit émigrer par exemple le capitaine de vaisseau de Clapiers "par haine de la Révolution qui l'a dépouillé de ses titres et décorations et pour épouser la cause des princes...". Outre les attentats commis sur leurs personnes, ils voient leurs biens : le château des Mirabeau est incendié et mis à sac; le château de Colbert-Turgis au Cannet est pillé et rasé; le château des Grasse, au Bar, est pillé les 26 et 27 décembre 1789, et le 1er mars 1792; les aristocrates quittent alors leurs châteaux et leurs domaines; ils émigrent; alors on vend leurs biens; le château du Bar est saisi et loué au détail en appartements; les terres du Bar et de la Valette sont vendues; le manoir de la Chaulane propriété du capitaine de vaisseau de Beaussier de Quiez, est vendu comme bien national; les seigneuries de Brovès et de Saint Roman sont dépecées en 109 parcelles et vendues en 1793; les meubles du château de Brovès sont transportés et vendus à Bargemon; le château de Brovès est partagé en sept parties et vendu en 1793. Le château de Dardennes est vendu en 1799. Les officiers perdent donc toute leur fortune. Le sort s'acharne sur eux et Martineng égare le 19 décembre 1793 la cassette qui contient ses bijoux et papiers de famille; l'argenterie des Brovès ne parvient jamais en Angleterre où elle avait été envoyée par les fermiers du major de vaisseau Rafélis de Brovès. Il faut savoir aussi que le ministre lui-même leur conseillait de se mettre à l'abri et que tout ce qui avait leur vie disparaissait: le 29 avril 1791 le Grands Corps cesse d'exister, et une hiérarchie met sur le même pied les marins de l'Etat et ceux du commerce. Les officiers voient en outre disparaître la décoration tant convoitée de Saint-Louis. Les 28 avril et 4 mai 1791, les pensions de l'Ordre sont retirées aux officiers d'active. Le 19 septembre 1792 la caisse de l'Ordre est supprimée. Le 15 octobre 1792 la croix de Saint-Louis est supprimée comme décoration militaire. Les décrets des 15 et 18 novembre 1792 ordonnent que le Grand Sceau de l'Ordre soit brisé et envoyé à la monnaie; (la Monnaie avait déjà reçu l'argenterie des tels des commandants de la Marine et les vases sacrés des chapelles de bord) ; enfin les décrets des 28 juillet, 20 août et 18 novembre 1793 ordonnaient à leurs possesseurs de déposer les croix de Saint-Louis aux municipalités, sous peine d'être arrêtés. En 1793 disparaît presque en même temps que l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, l'académie de Marine. En 1793 également, le 6 mars, une jeune fille, mademoiselle de Beaucaire s'enfuit de la Maison de Saint Cyr avec ses camarades, pourchassées par les révolutionnaires. Enfin, le 3 brumaire an IV "le corps

---

<sup>18</sup> La veuve de Grasse Briançon, née Castellane, refusa d'émigrer, ainsi que sa belle fille grasse briançon ; elle mourut à Aix le 13 janvier 1807.

actuel des officiers de vaisseau de tout grade" est supprimé.

Mais si le mot "traîtres" paraît exagéré, vu les conditions de vie réservées au Grand-Corps issu des aristocratiques compagnies des Gardes, à l'intérieur du royaume, il ne faut pas non plus le panégyrique des officiers émigrés, "fidèles" au roi et à la monarchie. Certes les officiers de vaisseau étaient très attachés au roi. Le 25 octobre 1789 l'orateur Mirabeau écrit à son oncle le bailli : "j'ai toujours pensé comme vous, mon cher oncle, et maintenant beaucoup plus que jamais, que la royauté est la seule ancre de salut qui puisse nous préserver du naufrage. Mais en abandonnant le royaume, les officiers avaient-ils conscience de sauver leur roi, ou plutôt de sauver leur vie?"

Ce n'est pas à nous de départager les antagonistes; laissons plutôt la parole à Louis XVI, effrayé par l'émigration des officiers, et qui écrit le 13 octobre 1791 aux commandants des ports: "Comment se peut-il faire que les officiers d'un corps dont la gloire m'a toujours été si chère, et qui m'ont de tout temps donné tant de preuves de leur zèle, se soient laissés égarer au point de perdre de vue ce qu'ils doivent à non affection, et à la patrie?". Moins de trois mois auparavant cependant, le 22 juin 1791, Louis XVI était arrêté à Varennes, en essayant de passer la frontière....

Michel VERGÉ.